

Le/Tp

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

Direction Générale  
de la  
Sûreté Nationale

Direction de l'Administration  
de la Police des Affaires Générales  
1<sup>er</sup> Bureau

Vichy, le - 3 MAI 1941



N° 477 POL.I.

Le Secrétaire Général pour la Police

Rappeler la référence

à Monsieur le Préfet du R H O N E . -  
(Secrétariat Général pour la Police).

Objet:

Ecole de Police.

Le nombre des commissaires de police recrutés à la suite des deux séries de cours à Lyon s'avère insuffisant en zone libre et ne permettra pas de faire face à toutes les nécessités du service jusqu'à la fin des cours de l'Ecole spéciale dont la création vient d'être décidée.

Je suis obligé, dans ces conditions, d'envisager pour un nombre restreint de candidats (quinze environ) de recommencer une nouvelle série de cours sous la direction de M. LELUC, Contrôleur Général.

Mais, afin de ne pas immobiliser pour un chiffre aussi restreint d'élèves des commissaires que je ne pourrais, sans inconvénient grave, enlever provisoirement de leur poste, je suis partisan d'appliquer à Lyon un système qui a donné des résultats satisfaisants à Versailles.

Les cours théoriques auraient lieu le matin avec le concours de commissaires et d'inspecteurs en fonctions à Lyon et l'après-midi, les élèves seraient répartis dans les services de police de la ville, y compris la police mobile et la police

*Copies transmises à MM. Leluc et Cursonac le 6/5/41 pour étude de la question.*

.....